



CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SLALOM PROMOTION

AVIS DE COURSE

27 AVRIL 2014

Grande Plage du Sillon

Autorité Organisatrice : Surf School St Malo

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES : La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- les règlements fédéraux.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) :
F42 OPEN
- Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée. - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants : 10 euros

5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION : La régata pourra se dérouler en groupes ou poules qualificatives et finales.

6. PROGRAMME

- Confirmation d'inscription : Jour et date: Dimanche 27 Avril 2014 de 9 h30 à 10 h30.
- Briefing coureurs à 11h pour un départ à suivre.

IMPORTANT: si les prévisions météorologiques le permettent, l'heure de mise à disposition devra être ajustée en conséquence. Une annonce sera faite au plus tard le SAMEDI 26 AVRIL 2014 à 18h00.

7. JAUGES

- 42 Open : 2 flotteurs autorisés (maître bau de 85cm), 4 gréements autorisés sans limite de surface pour les seniors et limitée à 11m² pour les Espoirs.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à l'accueil du Surfschool selon la prescription fédérale.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type Slalom (down wind ou in and out) .

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurfs, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

- Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit: podium F42 OPEN avec extraction des podiums féminins dans chacun des groupes (avec recalcul des points).

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

www.surfschool.org

contact@surfschool.org

0299400747